

5 mars 2014

L'ARC et le gouvernement concluent à l'impasse

L'employeur demande à la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) de mettre sur pied une Commission de l'intérêt public (CIP)

La médiation a pris fin brusquement la semaine dernière. Ni le gouvernement ni l'ARC voulaient aborder les enjeux critiques que nous avons soulevés durant les négociations. Aussi, ils insistaient que la durée de notre convention collective soit plus courte, permettant ainsi à l'employeur de s'attaquer à nos congés de maladie durant la prochaine ronde de négociation en 2014.

La *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* prévoit la mise sur pied d'une CIP pour débloquer une impasse entre les parties et les aider à en venir à une entente. La CRTFP nomme un président ou une présidente de la CIP, qui est formée d'un représentant de chacune des parties. Une fois la commission formée, on fixe la date de l'audience au cours de laquelle les parties pourront défendre les arguments qui sous-tendent leur position respective. Ensuite, la CIP propose un règlement. Sa recommandation n'est pas exécutoire, puisque la commission n'est pas un tribunal d'arbitrage.

Notre position n'a pas changé depuis le début: nous préférons négocier. Cela dit, le gouvernement ayant opté pour la CIP, nous respecterons le processus énoncé dans la loi.

Notre syndicat et notre équipe de négociation ont des objectifs clairs : obtenir un contrat équitable, protéger nos acquis et négocier de nouveaux droits et de nouvelles protections pour les membres du SEI/AFPC qui travaillent à l'ARC.

Nous organiserons des assemblées au cours des prochaines semaines un peu partout au pays. Nous vous tiendrons au courant de la situation. N'oubliez pas de consulter régulièrement le www.syndicatafpc.com, votre source d'information.

**Les membres de l'AFPC-SEI à l'ARC
Solidaires pour un contrat équitable**



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

